

# Ciboure

Bulletin municipal  Herriko agerkari

*Magazine*

# ZIBURU



CIBOURE



**PIKILLOS**

PIZZAS • PANINIS  
SALADES • TEX-MEX  
PÂTES • DESSERTS  
BOISSONS

**Livraison Gratuite**

sur  
CIBOURE • ST-JEAN-DE-LUZ  
URRUGNE (Bourg - Kechiloo - Socoa)

[www.pikillospiza.com](http://www.pikillospiza.com)

**05 59 51 71 11**

5, av. Jean-Jaurès  
CIBOURE

**Toujours LA pour vous écouter !  
Épargne, crédits, assurances...  
Venez nous voir,  
vous avez tout à y gagner !**

**Crédit Mutuel**  
*LA banque à qui parler*

[www.creditmutuel.ft](http://www.creditmutuel.ft)

Agence de CIBOURE  
42, avenue Jean-Jaurès - 64500 CIBOURE  
Tél. 05 59 29 06 60

Solutions immobilières  
ORPI en fait plus pour votre bien



Numéro 1 pour votre bien

Agence de la Nivelle

**ORPI**

ORPI, premier réseau immobilier Français : 1200 agences immobilières à votre service est présent à CIBOURE avec notre agence AGENCE DE LA NIVELLE

**Les piliers du succès de notre réseau**

- La marque ORPI est puissante, sa notoriété est établie, reconnue et croissante.
- Le fichier commun ORPI est un atout commercial unique en immobilier. Il contribue fortement au développement du chiffre d'affaires des agences et à la qualité de service aux clients.

Le savoir-faire ORPI repose sur une expertise métier innovante, éprouvée et sur l'application d'une démarche qualité exigeante

**Une présence média multi-supports pour une audience record**

- Télévision : des campagnes de publicité puissantes diffusées sur toutes les grandes chaînes.
- Presse : une présence qualitative dans les grands dossiers immobiliers (l'Express, Capital, l'Expansion...).
- Presse gratuite immobilière : « des journaux GIE » que les acquéreurs et les vendeurs apprécient.

**ORPI - AGENCE DE LA NIVELLE - 2, rue Aristide Bourousse - 64500 Ciboure  
Tél. 05 59 23 81 73 - [agnivelle@orpi.com](mailto:agnivelle@orpi.com) - [www.orpi-pays-basque.com](http://www.orpi-pays-basque.com)**



**Le COL**

Vous êtes déjà chez vous

- Aménageur Foncier
- Promoteur Constructeur
- Gestionnaire Immobilier

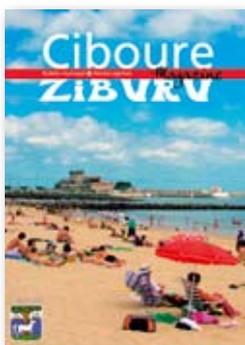
Siège Social

73, rue de Lamouly - B P 133 - 64601 Anglet cedex  
Tél. 05 59 52 32 15 - Fax 05 59 52 56 65  
Courriel : [infos@le-col.com](mailto:infos@le-col.com) - [www.le-col.com](http://www.le-col.com)



Bayonne  
Résidence Canopée

- 4** Budget  
*Herriko aitzinkontua*
- 6** Travaux  
*Lanak*
- 10** Jeunesse  
*Gazteria*
- 12** Environnement  
*Ingurumena*
- 13** Police municipale  
*Herrizaingoa*
- 14** Règlementation  
*Arautegia*
- 16** Infos pratiques  
*Argibide erabilgarriak*
- 17** Retour en images  
*Argazkiak*
- 18** L'opposition à la parole  
*Oposizioaren hizketa*



Ciboure / Ziburuko  
Bulletin municipal / Herriko Agerkaria  
Août 2010 Agorriila

#### Directeur de la publication :

Le Maire de Ciboure : Guy Poulou

#### Rédaction :

Sébastien Bordenave

#### Photos :

Service communication et DR

#### Conception Impression :

graficaluz - Siret 326 742 525 000 40

#### Service Communication :

Mairie de Ciboure • Place Camille Jullian

Tél. 05 59 47 26 06 - Fax 05 59 47 64 59

Courriel : [mairie@mairiedeciboure.com](mailto:mairie@mairiedeciboure.com)

Site : [www.mairie-ciboure.com](http://www.mairie-ciboure.com)



Ce bulletin municipal ne traite pas dans ses colonnes de la Ligne à Grande Vitesse que les instances de Réseau Ferré de France souhaitent imposer sur la partie Est de notre Commune. Nous ne possédons pas d'informations précises concernant le trajet retenu, si ce n'est un couloir de 1000 mètres à l'étude sur Ciboure, et le franchissement de la Nivelle par un viaduc de 1200 mètres. La ligne sera-t-elle ensuite souterraine ? Ou bien au fond d'une tranchée ? Nous ne le savons pas, mais les rares informations connues et officielles sont à votre disposition en Mairie.

Sachez que, le 14 février 2007, notre Conseil municipal avait déjà dénoncé ce projet qui verrait ajouter une saignée supplémentaire à notre territoire après la voie SNCF actuelle, la départementale 810, l'autoroute A63, la conduite de gaz sous pression franco-espagnole. Sans parler de la suppression de terres agricoles, de la spoliation des propriétés touchées, des nuisances de proximité pour les riverains qui seront perturbés dans un premier temps par les norias de camions et d'engins engagés pour ces travaux pharaoniques, puis ensuite par le passage des trains.

Nous avons réitéré notre opposition à ce *Grand Projet Sud Ouest* dans une délibération votée le 4 août 2009.

Mais nous ne sommes pas seuls dans cette lutte qui semble être celle du pot de terre des communes contre le pot de fer des grands projets européens. La Communauté de Communes Sud Pays Basque s'est engagée pour la modernisation des voies actuelles afin d'absorber les trafics internationaux de voyageurs et de fret qui ne manqueront pas de se développer un jour. Les Communautés de Communes de Nive-Adour et d'Errobi défendent elles aussi les villes de leurs territoires.

Nous gardons donc l'espoir d'être un jour entendus, ne serait-ce que lorsque l'on prendra conscience de la démesure des investissements à réaliser en regard d'un projet dont beaucoup de personnes sensées pensent qu'il n'est pas pertinent.

Guy Poulou  
Maire de Ciboure

Herriko aldizkari honek ez du aipatzen Frantziako burdinbide sarea kudeatzen duen RFF enpresak gure herriaren ekialdean inposatu nahi duen abiadura handiko trenbide berria.

Ez dugu berri zehatzik hautatu duten ibilbideari buruz, baina aipatuak dira Ziburuko kokatua litzatekeen 1000m-ko bide bat eta Urdazuri ibaia zehartuko lukeen 1200m-ko bidezubi bat. Trenbidea lur azpian izanen ote da gero? Edo lubaki batean sartua? Ez dakigu bainan ezagutuak eta ofizialak diren berriak eskuragarri dituzue herriko etxean.

Jakin ezazue, 2007ko otsailaren 14ean, Herriko kontseiluak proiektu hau jadanik salatu zuela, gure lurraldea berriz sunsituko zuelakoan, lehenago beste batzuekin egin zen bezala: egungo SNCF-eko bidea, 810 bide departamentala, A63 autobidea baita Espainatik zein Frantziatik pasatzen den gasbidea. Pentsatu behar da ere kenduak izanen diren laborantxako lurri. Etxebizitzak hartuak izanen dira. Biztanleek jasanen dituzte kalteak, hastapen batean, kamioi eta tresnengatik, alimaleko lan hoientzat erabiliak izanen direnak, eta azkenean, trenengatik.

Berriz aipatu genuen gure desadostasuna « *Hego mendebalde* » izeneko proiektu handi horrekiko, 2009ko agorriaren 4ean, bozkatua izan zen delibero batean.

Egia da desorekatua iduri duela, ikusten ditugularik, alde batetik, herriak eta bestetik europako proiektu handiak. Bainan ez gira bakarrik borroka horretan. Euskal Herri Hegoaldeko Herri Elkargoa egungo trenbidea hobetzearen alde engaiatu da. Xedea etorkizuneko nazioarteko trafikoei (bidaiariak zein fretanak) sortuko dituzten arazoak konpontzea da. Errobi-Aturri zein Errobi Herri Elkargoek ere beren lurraldeko herriak defendatzen dituzte.

Esperantza dugu, egun batez entzunak izanen girela, batez ere proiektuak eskatzen duen inbertsio izugarriaz ohartuko direlarik, zentzuzko pertsona ainitzek.

Lors de la séance publique du 14 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le budget 2010 de la commune. Monsieur le Maire a précisé que ce budget 2010 suivait deux axes principaux : celui de la rigueur budgétaire au niveau de la section de fonctionnement et une politique active en investissement résolument tournée vers l'avenir.

### ■ Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La municipalité poursuit sa politique de rigueur budgétaire en limitant au mieux les dépenses de gestion ainsi que le recours à l'emprunt. L'augmentation des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante, et des charges financières ne progressent que de 2.90 % par rapport aux réalisations de l'exercice 2009.

Une règle, cette année encore : les programmes d'investissement ne seront lancés qu'à la condition expresse que les recettes correspondantes soient assurées, particulièrement les subventions et aides financières sollicitées sur les projets.

Compte tenu de la baisse très significative de certaines recettes

suite à la crise économique importante que le pays a traversée, notamment des droits de mutation (285 000 euros encaissés en 2009 au lieu de 630 000 euros en 2008), nous sommes dans l'obligation d'augmenter les taux d'imposition de 3.50 %. Il s'agit d'une augmentation indispensable au maintien de notre politique d'investissements.

Toutefois, la pression fiscale de Ciboure restera très modérée par rapport à nos voisins comme le démontre le tableau ci-dessous, qui permet de constater que le taux de notre taxe d'habitation reste le plus bas de notre région :

### ■ Taux de la taxe d'habitation - Tableau comparatif en %

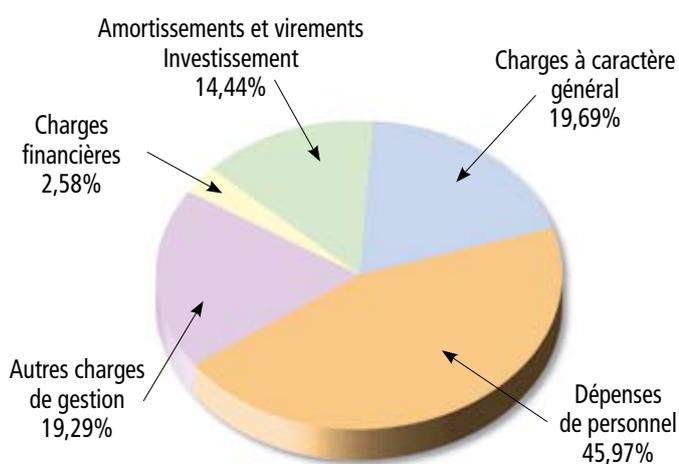
Taux 2010	Ciboure	Hendaye	St-Jean-de-Luz	St-Pée-sur-Nivelle	Urrugne
Habitation	10,41	13,68	10,74	10,43	10,82

### ■ Dette communale

Endettement de la commune (source : finances.gouv.fr)	2008	2009
Capital restant dû au 31 décembre	4 553 000,00	4 667 000,00
Capacité d'autofinancement	648 000,00	648 000,00
Capacité de désendettement*	7,03	7,20

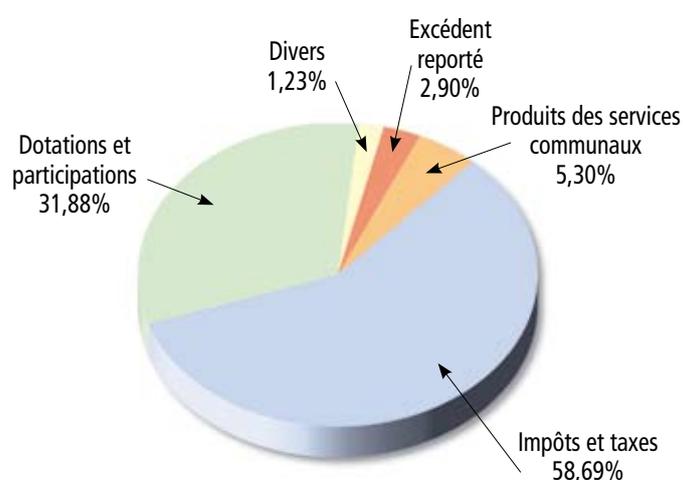
\* Nb d'années nécessaires pour un remboursement total de la dette sans réalisation d'investissements nouveaux.

## Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Dépenses de personnel
- Amortissements et virements Investissement
- Autres charges de gestion

## Recettes



- Produits des services communaux
- Dotations et participations
- Excédent reporté
- Impôts et taxes
- Divers

### ■ Une politique d'investissement active

Comme durant les années précédentes, l'accent sera mis une fois encore sur :

- **les enfouissements de réseaux** dans le centre historique de Ciboure pour l'amélioration du cadre de vie : ces programmes sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électrification représentent 572 000 euros (2<sup>ème</sup> tranche rue Mapou, avenue Spëraber, rue de la Croix Rouge, rue de la Tour, impasse Pumpenia),

- **l'entretien des bâtiments scolaires** : un effort conséquent sera produit autant au niveau des travaux sur les bâtiments que sur l'accueil et les activités scolaires et périscolaires (matériel, sorties diverses, piscine, voile, informatique, golf, etc). Une somme de 672 000 euros est inscrite au budget dont une partie importante sera consacrée à la remise en état de l'école communale Jules Ferry de Socoa qui nous a permis d'accueillir dans de très bonnes conditions les enfants qui étaient scolarisés à Marinela,

- **la création d'un orgue baroque** à l'église Saint Vincent : grâce à l'appui de nos partenaires, notamment du Ministère de l'Intérieur qui nous octroie une subvention exceptionnelle de 170 000 euros et à la participation financière importante de l'association des Amis de l'Orgue, ces travaux devraient débuter dans les prochains mois. Une consultation devrait pouvoir être lancée dès le début du deuxième semestre 2010 afin de choisir la société qui assurera la maîtrise d'œuvre de cette opération.

- **les équipements routiers** dans tous les quartiers (revêtement de chaussée et création ou réfection de trottoirs) : 409 000 euros seront consacrés à ces travaux nécessaires pour la sécurité des usagers, notamment la place de la Croix Rouge, rue Baignol, avenue Delaunay, impasse Pumpenia, trottoirs de la rue de la République, réaménagement des deux giratoires de Marinela. Des parkings devraient également être créés à Sainte Croix (65 000 euros). À ces travaux viennent s'ajouter des enrobés coulés à froid (ECF) : avenue de l'Océan, allée des Basques, rue du Docteur Micé et avenue du Commandant Passicot.

- **la sauvegarde de notre patrimoine** : achèvement de la restauration de la Tour de Bordagain. Quelques travaux seront également réalisés sur la chapelle (reprise de l'enduit, peintures extérieures) et pour le réaménagement des abords (espaces verts, éclairage public, reprises des enrobés du parking).

La restauration de la Benoïterie (200 000 euros) va débuter cette année ainsi que la rénovation du cimetière du Belvédère avec la création d'un ossuaire sur site (15 000 euros).



Début d'exécution des travaux à la Benoïterie.

Concernant la propriété communale des Récollets, nous continuons quelques travaux d'urgence pour assurer une meilleure accessibilité et sécurité des visiteurs (10 000 euros).

### ■ Ces investissements seront complétés par :

- 49 000 euros consacrés à l'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts (24 000 euros), à l'aménagement de la Plaine des Sports et à la remise en état des aires de jeux de la Commune (25 000 euros),

- 5 000 euros pour lancer dans les meilleurs délais les consultations obligatoires dans le cadre des marchés publics en vue de la réalisation urgente des travaux de consolidation des falaises de Socoa. Le coût de cette opération est estimé à 1 100 000 euros, subventionnés de manière conséquente par nos partenaires publics (État, Région, Département ainsi que l'Europe dont nous attendons la décision définitive au mois de septembre). Au final, la participation de la commune est estimée à 20 % soit 220 000 euros,

- 76 000 euros investis dans du nouveau matériel aux Services Techniques (matériels, outillage technique, matériel de transport) et Administratifs (matériels informatiques, logiciels, téléphonie). Une étude est également en cours pour doter les services municipaux de véhicules électriques (location ou acquisition),

- 75 000 euros de participation financière dans le cadre de la convention « voie verte » avec le Conseil général pour la circulation des vélos et des piétons sur le littoral et en direction d'Urrugne, Ascain et Saint-Jean-de-Luz.



Réfection de la chaussée à l'avenue de l'Océan.

### ■ Enfouissement des réseaux :

Dans le cadre du programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux réalisé sous maîtrise du Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques (SDEPA), la Commune poursuit ses efforts dans le centre historique.



1<sup>er</sup> semestre 2009 : Enfouissement des réseaux aériens électriques, téléphoniques et éclairage public à l'avenue Speraber et rue de la Croix Rouge.



Travaux d'enfouissement réalisés en deux tranches (2008 et 2009) à la rue Charles Mapou.

Par ailleurs, d'autres rues attenantes ont bénéficié de ce programme :

- Chemin Ahuntzen Bidea
- Impasse Barikenia
- Chemin de Barikenia
- Rue des Rosiers
- Chemin d'lturritchia
- Ruelle Pepeenea
- Ruelle Chango
- Ruelle Estefana Arruti
- Ruelle Corona Baïta
- Ruelle Aïta Baïta
- Ruelle Evariste Baignol (du n° 18 au n° 32)

À l'occasion de ces travaux, certaines d'entre elles, non équipées d'éclairage public jusqu'à ce jour, ont bénéficié de la création de nouveaux points lumineux.



Enfouissement des réseaux au chemin Barikenia.

### ■ Travaux de sécurité



**Quartier Marinela :**  
Réaménagement des deux carrefours giratoires, réfection totale de l'avenue Jean Baptiste Duhau, reconstruction du trottoir et du parking du centre commercial. Remplacement du mobilier d'éclairage public.

## Quartier de Socoa



Réfection totale de l'avenue Eugène Corre et création de deux ralentisseurs pour assurer une meilleure sécurité des entrées du Collège Piarres Larzabal et du Lycée Maritime.

## Rue Arnaud Massy



Élargissement de la chaussée permettant une meilleure circulation grâce à la suppression de l'écluse (passage d'une circulation en sens prioritaire en une circulation en double sens) et création d'un trottoir et de 15 places de stationnement. Déplacement et remplacement des mâts et lanternes de l'éclairage public.

## Avenue Gabriel Delaunay



après

Reprofilage et reconstruction totale de la chaussée et des trottoirs.

Par ailleurs, d'importants travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement ont été entrepris afin d'assurer une collecte des eaux pluviales plus efficace.



avant

## Boulevard d'Abbadie d'Arrast

Reconstruction totale de la chaussée avec mise en place d'encochements et apports de cailloux drainants ainsi que des trottoirs suite à l'affaissement routier.

Renouvellement du réseau des eaux pluviales au droit du glissement et du réseau téléphonique.



pendant les travaux



après

## Cimetière de Sainte Croix



après



avant

Création d'un trottoir pour faciliter l'accès au cimetière. Un passage piéton sera aménagé au droit de l'entrée du cimetière.

Lors d'une réunion de travail en Mairie avec les responsables du Conseil Général, ceux-ci ont indiqué que les travaux de revêtement de la chaussée seront repris dans les prochaines semaines.

### ■ Divers



Plaine des Sports. Réfection de la voie piétonne et cyclable tout le long de la Nivelle.



Plage des Cibouriens. Les Services Techniques préparent la saison estivale.

### Avenue Jean Poulou



Nettoyage des graffiti sous le Pont Charles de Gaulle, installation de bas relief sur le cheminement piétonnier, œuvres créées par Michel Hacala, et renforcement de l'éclairage public.



La Communauté de Communes Sud Pays Basque a procédé à des travaux de renforcement du réseau d'eau potable et continue sa campagne de renouvellement des branchements en plomb à l'allée des Basques, l'avenue du Commandant Passicot et le chemin d'Achotarreta.



Gaz de France procède à une campagne de renouvellement de tous les réseaux gaz anciens sur la Commune. Ont pour l'instant bénéficié de ces travaux de sécurité : l'impasse Muskoa, la place de la Croix Rouge et l'avenue d'Ibardin.

## Tour de Bordagain

Les travaux de rénovation de la Tour de Bordagain sont quasiment terminés.

Cette opération dont le coût global est de 650 000 € HT a pu être réalisée grâce à l'appui financier conséquent de tous nos partenaires publics à hauteur de 200 000 € (la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques) ainsi que par la société Total, qui est intervenue au travers de la Fondation du Patrimoine pour un montant d'environ 300 000 euros. Le solde restant à la charge de la commune n'est donc que de 150 000 €.



## École de Socoa

Suite à la fermeture de l'école maternelle de Marinela et après avoir pallié au plus pressé avec l'appui de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans les tous premiers jours afin d'assurer la continuité des cours dispensés aux enfants, la Ville a concentré tous ses efforts pour d'améliorer les conditions d'accueil dans ce nouveau bâtiment à Socoa :



Visite de M. l'Inspecteur d'Académie sur le site.

- Les locaux sont aujourd'hui parfaitement adaptés et en tous points conformes aux normes de sécurité exigées,
- Les services cantine et garderie sont assurés dans les meilleures conditions,
- Un espace extérieur entièrement sécurisé est mis à la disposition des enfants,
- Des préfabriqués ont été acquis et installés dans un espace libre jouxtant l'école,
- Un service de transport gratuit a été mis en place pour les enfants par la Ville.



## Réorganisation des Services municipaux

Depuis quelques semaines, le Secrétariat du Centre Technique Municipal ainsi que le Service Urbanisme ont été transférés 3 Place Camille Jullian, à côté du Point Information Jeunesse.

Très prochainement les Services Accueil, État Civil et Police Municipale bénéficieront de nouveaux locaux modernes et plus accueillants pour le public en rez-de-chaussée de la Mairie.



Secrétariat du Centre Technique.



Nouveaux locaux des Services de l'Urbanisme.

## ■ Une Cibourienne à l'honneur

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Mairie de Ciboure a récompensé un jeune méritant de la commune en lui remettant un chèque de 500 € afin de l'aider à financer un projet.

Cette année, c'est Mirentxu Amestoy qui a été mise à l'honneur. Tireuse d'élite, ancienne membre de l'équipe de France et plusieurs fois championne de France de Ball-Trap, son but est de retrouver le haut niveau et vise les Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Lauréate du projet régional « Femme Espoir », elle s'est également vu remettre un chèque de 500 € par Monsieur Henri Miau, Directeur Départemental de la Jeunesse et Sports.



Mirentxu Amestoy, entourée des élus cibouriens, de Messieurs Éric Daguette et Jon Duclercq du Service Jeunesse de Ciboure et de M. Henri Miau Directeur Départemental de la Jeunesse et Sports.

## ■ Activités sportives

Durant les vacances scolaires de Toussaint, février et avril, le Service des Sports de la mairie a organisé des rencontres sportives gratuites pour les jeunes cibouriens de 11 à 17 ans.

Organisés en collaboration avec les associations Ziburuko Gazteak, Ziburu Donibane Gym et avec la participation des clubs sportifs de Ciboure, ces tournois ont permis d'initier les adolescents à de multiples activités telles que la pelote, la musculation, le football, le tennis et le tir à la carabine.

Les vacances d'avril ont été consacrées aux sports de plein air. Ainsi, des après-midis beach rugby et beach volley ont pu être proposés à la plage de Socoa ainsi que la découverte d'activités nautiques telles que le paddle board et la pirogue.



Renseignements complémentaires auprès de :

**Espace Jeunes**  
5 rue Georges Olascuaga  
Résidence Sardara  
Tél. 05 59 24 65 58



## ■ Job Dating

En février et avril derniers, le Service Enfance et Jeunesse a mis en place, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, des journées « *Job Dating* » en faveur de l'emploi des cibouriens âgés de 16 à 30 ans.

Cette action vise à aider au mieux les jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier grâce notamment à des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche, d'aide à la rédaction/ relecture de CV, lettres de motivation et à des informations et conseils sur le droit du travail.

De nombreux professionnels locaux représentant une multitude de secteurs ont répondu présents afin de rencontrer les jeunes. Ces rencontres se sont déroulées sous forme d'entretiens brefs (environ 10 minutes par candidat) et ont présenté un double avantage : celui de permettre aux jeunes de se familiariser et de s'exercer aux entretiens d'embauche et la possibilité pour les professionnels de pourvoir certains de leurs postes.



Les jeunes venus en nombre aux Job Dating.

Ainsi, près d'une cinquantaine de jeunes ont participé à ces rencontres et cette initiative a permis plus de 70 entretiens à l'issue desquels des postes ont été pourvus, pour la saison comme à plus long terme.

Face à ce succès, il a été décidé de procéder à une deuxième session pendant les vacances scolaires du mois d'avril. Cette dernière, consacrée aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel a réuni près de 90 jeunes pour une centaine d'offres (à temps complet ou à temps partiel).



Ateliers de préparation.

### P'tits Jobs du PIJ

Ce service consiste en une mise en relation entre les jeunes et des particuliers. Il s'agit de services de proximité, ponctuels ou réguliers : baby-sitting, soutien scolaire, cours d'informatique, travaux d'entretien, ménage...

Le PIJ fait ainsi l'interface entre les demandes des particuliers et les disponibilités des jeunes.

Inscriptions auprès du Point Information Jeunesse  
(05 59 47 64 98 ou par mail [pij@mairiedeciboure.com](mailto:pij@mairiedeciboure.com))



Entretiens menés par les professionnels.

## ■ Café des Métiers

Depuis la rentrée scolaire 2009, les animatrices du Point Information Jeunesse ont mis en place une série de nouvelles initiatives qui ont pour but d'aider les jeunes cibouriens à trouver une orientation scolaire ou professionnelle, et de les accompagner dans leur recherche d'emploi. Ces actions ont lieu au PIJ de façon régulière (environ une fois par mois).

Ainsi, ces « Cafés des Métiers » destinés à rencontrer des professionnels d'un secteur d'activité différent chaque fois ont déjà permis aux jeunes cibouriens d'échanger sur divers thèmes tels que l'hôtellerie restauration, l'humanitaire, la création d'entreprise, la logistique et le transport, la construction et enfin les métiers du sport.

Grâce aux conseils prodigués lors de ces rencontres, Fanny, une jeune cibourienne a pu créer sa propre entreprise d'esthétique à domicile.

Par ailleurs, en partenariat avec la Mission Locale, les « Ateliers pour l'emploi » sont menés les 2<sup>nd</sup> et derniers jeudis du mois de 9h à 12h, avec pour missions :

- d'aider à la réalisation de CV et de lettre de motivation,
- d'aider à créer un espace personnel sur le site du Pôle emploi, aux démarches Assedic, etc...



Rencontre entre les jeunes et les professionnels des métiers de l'humanitaire.

☛ Renseignements complémentaires auprès des animatrices du PIJ

### Développement durable et Patrimoine

À l'initiative de sa présidente Carole Orive, Conseillère municipale en charge de l'environnement, la Commission municipale « Environnement » s'est réunie le 12 avril dernier afin de faire le point sur toutes les actions qui ont été menées par la municipalité jusqu'à ce jour, et indiquer les objectifs qui seront poursuivis lors des prochaines années.

#### ■ Un bilan très positif

Le bilan de la politique environnementale menée est des plus positifs, avec des dossiers importants tels que la modification de la ZPPAUP en avril 2008 : le patrimoine bâti est ainsi mieux préservé et mis en valeur. L'augmentation du périmètre initial de la ZPPAUP assure une protection supplémentaire de notre environnement. La municipalité a également sollicité le classement au titre des monuments historiques de certaines propriétés remarquables pour leur assurer une meilleure protection : le Fort de Socoa et les Récollets.

#### ■ Circulation douce

Carole Orive a rappelé la mise en place d'un service gratuit de navette électrique en bord de littoral durant la période estivale 2008 (10 000 usagers ont bénéficié de ce service). Cette expérience a été renouvelée en 2009, toujours avec autant de succès et sera maintenue l'été prochain. Une convention a été signée avec le Conseil général pour la création d'une voie verte et vélo route littoral. Le coût pour la commune sera de 75 000 euros.

#### ■ Qualité de vie

Carole Orive a insisté sur :

- La politique d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public dès le début du mandat précédent dans le centre historique de la Commune représentant une dépense d'environ 350 000 euros par an depuis 2001.
- La participation active de Ciboure aux investissements du Syndicat de la Baie de Saint-Jean de Luz / Ciboure dans le cadre du « Plan Lumière de la Baie » et dans le cadre de l'amélioration des eaux de baignade dans la baie (mise en séparatif des réseaux, création de cinq bassins de stockage des eaux pluviales, mise en service de la nouvelle station d'épuration intercommunale).
- La création d'espaces publics, d'aires de jeux et d'espaces verts dans tous les quartiers de la commune.
- Les participations financières de la commune pour la création du barrage de Lurberria à Saint-Pée-sur-Nivelle pour la régulation des crues.
- Le traitement des déchets ménagers par une participation active au SIED (mise en place du tri sélectif avec distribution de sacs particuliers à cet effet, distribution de composteurs individuels).



#### ■ Objectifs sur cinq ans

Lors de cette même réunion, Carole Orive a fixé les objectifs en matière d'environnement et de développement durable pour les années futures :

- Une réglementation spéciale sur le PLU et une adaptation des règles de la ZPPAUP pour tenir compte du développement durable, et des nouvelles directives du « Grenelle environnement » applicables et en cours d'approbation.
- Une augmentation sensible des surfaces des espaces boisés classés.
- La mise en place d'un « Sur COS » pour l'installation d'équipements d'énergies renouvelables.
- Une prise en compte de l'aménagement durable dans les nouveaux projets de construction et les nouveaux équipements publics.
- La création de nouvelles voies de circulation douce.
- La mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes d'un Plan de Transport Urbain qui nous permettrait d'envisager une véritable politique de transport public sur le territoire.
- Un bilan électrique et énergétique sera réalisé en 2010 sur tous les bâtiments publics communaux. Des efforts ont d'ores et déjà été consentis au niveau de l'éclairage public avec l'installation de lampes LED devant la mairie et à la rue Bourousse (baisse de 90% de la consommation électrique) et le remplacement de certaines illuminations de fin d'année (70 à 80 % d'économie).
- Le remplacement de tous les branchements en plomb sur la commune avant le 31 décembre 2013 (déjà effectué avenue de l'Océan et rue de la Libération).
- Une étude est en cours pour une mutualisation des procédures de consultation pour les différents achats publics au sein de la Communauté de Communes Sud pays Basque.

#### ■ Accessibilité

Les travaux à réaliser pour assurer l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite aux différents bâtiments communaux et à la voirie sont à l'étude. Il convient toutefois de noter que les Services Techniques municipaux tiennent déjà compte depuis quelques années de cette réglementation dans tous les travaux de rénovation entrepris sur la voirie.

### Restauration de la Villa Leihorra

Le Conseil municipal a décidé de signer une convention tripartite avec le Conseil général et la SCI « Leihorra » afin d'aider financièrement à la restauration de cette propriété. La commune s'est ainsi engagée à verser une aide financière annuelle de 15 000 € sur les trois prochaines années, venant en relai des subventions de l'État et du Département. Cette convention prévoit l'ouverture au public de cette propriété 40 jours par an en période estivale ainsi que lors des « Journées du Patrimoine » fin septembre. Ce joyau de l'architecture française de style « art déco » a été classé monument historique et a bénéficié de la visite de Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture, lors de son passage sur la côte basque en octobre dernier. Grâce à ces aides et à l'investissement personnel important réalisé par l'acquéreur issu d'une vieille famille de Ciboure, cette propriété sera enfin restaurée et participera à la notoriété de la ville de Ciboure.

## Convention de mutualisation avec la Police municipale d'Urrugne

Les deux communes limitrophes Ciboure et Urrugne ont décidé de signer une convention afin de mutualiser les moyens humains et matériels de leurs Polices municipales.

### ■ Objectifs :

- Assurer une meilleure présence sur le terrain ainsi qu'une meilleure sécurité sur la voie publique (missions de proximité dans les différents quartiers des deux communes),
- mener des actions communes afin de lutter contre la vitesse excessive et les nuisances sonores (contrôles des deux-roues, de vitesse),
- assurer une meilleure sécurité des agents en intervention et réaliser une économie de gestion pour les deux communes.

Cet été, les agents de cette Police municipale « nouvelle formule » seront présents sur le terrain dix heures par jour, sept jours sur sept, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Rappelons que la Police municipale est placée sous l'autorité du maire et a pour objet d'assurer la prévention, le bon ordre, la tranquillité, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. En tant qu'agent de police judiciaire adjoint, le gardien de Police municipale relève également de l'autorité du procureur de la république dans son activité judiciaire.

### ■ Ses missions sont préventives et répressives :

- Elle intervient également pour veiller au respect du code de la route ;
- elle surveille les espaces publics et assiste les personnes en difficulté ;
- elle lutte contre les abandons d'immondices et plus généralement contre les atteintes à l'environnement ;



M. Berlan, adjoint au Maire en charge de la sécurité, entouré des policiers municipaux de Ciboure et d'Urrugne.

- elle contrôle la régularité de la situation des animaux sur la voie publique, notamment les chiens dangereux de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- par sa présence, elle concourt à la sécurisation des quartiers, en coordination avec la Police nationale ;
- enfin, elle veille au respect des arrêtés municipaux et verbalise leur non respect.

## Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances est une action des services de la Police municipale et de la Police nationale qui assurent une surveillance de votre domicile durant votre absence et peut ainsi éviter d'éventuelles intrusions, vols ou cambriolages. Pour cela, une inscription préalable est obligatoire, au plus tard 8 jours avant votre départ, auprès :

➡ de la Police municipale de Ciboure ➡ du Commissariat de Saint-Jean-de-Luz

Ainsi, si vous adhérez à cette opération gratuite, la Police municipale assurera, dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence. Elle apportera donc une attention particulière à votre habitation ou à votre établissement ainsi qu'à leurs abords.

Bien que cette action ne prétende pas garantir une sécurité totale, elle vous assure un passage quotidien de la Police municipale à votre domicile et le signalement de tout problème éventuel.

**Renseignements et inscriptions auprès du service de la Police municipale (face à la Mairie).**

Les délégués de quartier sont très fréquemment interpellés au sujet de la réglementation concernant les arbres et les végétaux en limite de propriété privée ou publique et sur les conditions de leur entretien. Ces problèmes sont souvent la cause d'incidents entre voisins par méconnaissance de la réglementation ou par simple négligence.

### ■ L'entretien des arbres et des végétaux

Les plantations peuvent occasionner des troubles chez les voisins et ces derniers ont le droit d'exiger que ces troubles cessent et peuvent même demander des indemnités pour les préjudices subis : racines détériorant des revêtements de sol, feuilles bouchant des gouttières ou des canalisations, perte d'ensoleillement, perte de visibilité sur le domaine public...

Sur Ciboure, le simple respect de la réglementation nationale doit éviter tous les contentieux. C'est le Code Civil qui fixe ces règles dans ses articles 671, 672, 673.

#### Article 671

Il impose :

- Une distance minimale de 0,50 m depuis la limite séparative des propriétés pour les plantations dites de basses tiges, c'est-à-dire ne dépassant pas 2 m de hauteur ;
- une distance est de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres dits de haute tige destinés à dépasser 2 m de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur à partir du niveau du sol où est planté l'arbre jusqu'à sa cime.

#### Article 672

Toutes les plantations ne respectant pas ces distances doivent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Seul un propriétaire est habilité à effectuer ces démarches et pas un locataire ou un fermier.

Avant toute démarche, il convient cependant de vérifier les conditions d'éventuels cahiers des charges de lotissements ou d'achat de propriétés ainsi que la prescription trentenaire. Dans ces cas, si les arbres meurent ou sont arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en respectant les distances légales.

#### Article 673

La personne sur la propriété de laquelle avancent les branches des arbres du voisin peut le contraindre à les couper. Seuls les fruits tombés naturellement lui appartiennent.



Si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui débordent sur la propriété voisine, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

### ■ Obligations d'entretien

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin ou sur le domaine public, au niveau de la limite séparative. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).

En présence d'une ligne EDF, si la ligne est sur la voie publique l'élagage est à votre charge, si la ligne traverse votre propriété c'est à la charge d'EDF.

Toute plantation doit être au minimum à 3 m d'un pylône ou d'une ligne électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7 m. Au delà, ajouter 1 m de retrait par mètre d'arbre supplémentaire.

Les branches ou les débris ne peuvent être brûlés sur place sur tout le territoire de la commune (règlement sanitaire départemental). La déchetterie de Laburrenia, ouverte du lundi au samedi et le dimanche matin, peut recevoir tous les types de végétaux.

#### Procédures

Il faut avant tout exposer oralement et calmement le problème au voisin. S'il n'y a pas de suite favorable, lui envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure. Ensuite, passé un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

Dans tous les cas, les litiges de voisinage devraient être le plus souvent résolus après une discussion calme et argumentée.

Guy Lalanne, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

# GARRA

CAFE Bar . Brasserie

Evénements Tapas  
Soirées à Thèmes

9, quai Maurice Ravel - 64500 CIBOURE  
05 59 22 2005

## Boulangerie - Pâtisserie de l'Océan

Fabrication Maison  
Pain chaud  
toute la journée

3, rue Pocalette  
Tél. 05 59 47 06 36  
64500 CIBOURE




**PHARMACIE  
DU PORT**  
Olivier Larousse  
Jean-Robert Huerta  
Quai Maurice Ravel  
64500 CIBOURE  
Fax 05 59 47 26 94  
05 59 47 18 70

**PHARMACIE  
DE SOCOR**  
Didier Bialé  
39, bd Pierre Benoit  
64500 CIBOURE  
05 59 47 08 31

**PHARMACIE  
d'ELBÉE**  
Monique d'Elbée  
Centre Commercial Marinela  
64500 CIBOURE  
05 59 47 21 56

# B & S

COIFFURE

05 59 47 88 63

10, PLACE DU FRONTON - 64500 CIBOURE



## BAKEA KAFÉ

SAVEURS D'ICI...  
et D'AILLEURS

9, Place Camille Jullian 64500 CIBOURE Tél. 05 59 47 34 40  
www.hotelbakea.com

## BOUCHERIE CHARCUTERIE BASQUAISE

P. GASTELLOU  
Conserves  
Salaisons  
Fabrication Artisanale  
05 59 47 82 95

11, quai Maurice Ravel - 64500 CIBOURE  
Courriel : charcuterie.basquaise@wanadoo.fr  
Site : www.boucherie-charcuterie-basquaise.com



## Poissonnerie ELGARREKIN



Valérie BOUILLOT

Halles de Saint-Jean-de-Luz  
Tél. 05 59 26 49 59 - Fax 05 59 47 33 39



daphnée MURIEL  
Graphiste freelance

26 boulevard de Bordagain  
64500 CIBOURE  
dafne@brenthisdesign.com  
06 18 76 52 99  
www.brenthisdesign.com

Création de logotype, carte de visite, brochure, annonce,  
affiche, charte graphique, packaging, etc.

«Une autre idée de la Gourmandise»

Pains  
Pâtisseries  
Viennoiseries



M. et Mme NADAL  
6, route de la Corniche  
64500 CIBOURE  
05 59 47 22 79

### ■ Navette Électrique Gratuite « La Diablotine »

- Comme chaque été, la ville de Ciboure propose une navette électrique gratuite reliant le centre ville au quartier de Socoa.
- La navette circule du 12 juillet au 22 août 2010, de 14h00 à 19h00, tous les jours sauf le dimanche.
- Les rotations ont lieu toutes les 20 minutes environ, suivant la densité de la circulation automobile.

### ■ Navette Intercommunale Itzulia

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le service de transport « Itzulia » sera amélioré :

- **Deux nouvelles lignes** circuleront toute l'année du lundi au samedi à raison de 6 allers-retour par jour, dont la ligne 1 qui reliera Sainte Croix à Jalday via Marinela, Croix Blanche, Bordagain, la mairie de Ciboure, les halles, le fronton, Sagardian, Urdazuri, Ichaca, Andénia ;
- **une troisième ligne** circulera tous les jours l'été, du premier dimanche de juillet au dernier dimanche d'août à raison de 13 allers-retours, avec un dernier départ du port de Socoa à minuit. Elle reliera Jalday au port de Socoa en suivant la côte sur Saint Jean de Luz et en traversant Bordagain à Ciboure.



En plus de ces lignes régulières, **un service de transport à la demande** sera également proposé aux personnes à mobilité réduite. Ce service leur permettra de réserver la veille un trajet de leur domicile vers la destination de leur choix sur le territoire de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure.

Les tarifs demeurent inchangés : trajet à 1€, carte de 10 trajets, 8,5 €, carte mensuelle (trajets illimités), 15 €.

### ■ Solidarité

L'Association pour l'Accueil des Familles d'Hospitalisés (AAFH) a pour but d'accueillir matériellement et psychologiquement les familles de patients en traitement ou en exploration dans les hôpitaux et cliniques de Bordeaux. 8 salariés et 25 bénévoles se relaient pour accueillir chaque année plus de 400 personnes dans le foyer situé à proximité de l'hôpital Pellegrin et conventionné par la Caisse Nationale d'Assurances Maladie.

Chaque année, cette dernière fixe les tarifs d'hébergements modulés en fonction des ressources de chacun et octroie à l'association une subvention de compensation selon le tarif appliqué.

Renseignements complémentaires auprès de l'AAFH :  
65 rue de la Pelouse de Douet 33000 Bordeaux  
Tél. 05 56 93 17 33

L'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH) regroupe près de 170 bénévoles qui veulent bien consacrer une partie de leur temps libre à la visite des malades, personnes âgées et handicapés des établissements hospitaliers et maisons de retraite du Pays Basque. Les bénévoles qui assurent ces visites doivent faire preuve d'attention et de discrétion ainsi que de sens de l'écoute. L'association assure des visites dans une quinzaine d'établissements du Pays Basque.

Afin de mener à bien toutes ces actions, l'association aurait besoin de **bénévoles supplémentaires**.

Si vous souhaitez la rejoindre ou simplement prendre des renseignements, vous pouvez la contacter au 06 09 63 38 67.

VMEH Pays Basque - BP 12 - 64122 Urrugne  
<http://vmeh64.free.fr>

### ■ SIED : Collecte des Piles

Les piles font partie de notre vie quotidienne. Nous en utilisons de grandes quantités : 1 milliard de piles et d'accumulateurs sont mis sur le marché français chaque année.

Actuellement, en France, seules 30% des piles usagées sont jetées dans les bacs appropriés et peuvent donc être recyclées.

Pourtant, les métaux lourds que peuvent contenir les piles ne se dégradent pas et représentent une menace pour l'environnement. Par contre leur traitement en fin de vie permet aujourd'hui d'extraire la majorité des métaux lourds qui les composent. Il est donc indispensable de les rapporter dans les bacs de collecte mis à votre disposition. Vous préservez ainsi l'environnement tout en contribuant à valoriser ces matériaux qui seront réintégrés dans la filière de production.



Afin d'améliorer le taux de collecte des piles usagées, le SIED Côte Basque Sud, en partenariat avec le syndicat de traitement Bil Ta Garbi et l'éco-organisme SCRELEC, a mis en place de nouveaux points de collecte : en plus des déchetteries et grandes surfaces, vous trouverez désormais ces contenants spécifiques au niveau notamment des établissements scolaires, offices de tourisme et mairies.



# Retour en images

## Argazkiak



7 janvier : Repas offert par M. le Maire aux Cibouriens de plus de 65 ans.



22 janvier : Ouverture des fêtes de La Bixintxo. Remise des clés aux enfants des écoles.



24 janvier : Championnat du monde de boudins d'Iparralde.



31 janvier : Repas de La Bixintxo sous chapiteau.



février : La montagne de Ciboure après l'incendie.



25 avril : Traînières dans la Baie.



Cérémonie officielle du 8 mai 1945.



9 mai : Foulées Kaskarot : Départ de la course.

# L'opposition à la parole

## Oposizioaren hizketa

Ensemble pour Ciboure – Ziburu Aintzina

Cohérence, vision élargie et constance devraient être les fils rouges d'une gestion municipale. Or, le budget 2009 et le budget prévisionnel 2010 met en lumière une gestion plutôt chaotique, où improvisation rime avec favoritisme.

- Le PLU, plan local d'urbanisme, depuis 2002, « on » fait traîner indéfiniment l'application de règles d'urbanisme....

- Côtés investissements :

Le projet du casino et l'achat du bâtiment des PEP impasse Novelty a coûté au total 1 million d'€ pour rien ! C'était le prix du Centre de Loisirs à Ithurri Baita pour nos enfants !

L'école Marinela est totalement dégradée, fissurée par l'implantation du bassin de stockage des eaux pluviales. Où est passé le bon sens ? 777 872 € dépensés pour la mise en conformité de l'école Jules Ferry, sans compter le coût du transport des enfants !

Le fort de Socoa : mis en vente à 3 millions d'€, nos élus sont au pied du mur. Nous pensons que le Conseil Général 64 doit s'impliquer.

- Les finances : au 31/12/08, la dette s'élevait à 6,2 millions d'€ soit 44 % de plus qu'au 31/12/07. Au 31/12/2009, elle passe à 5,2 millions mais s'échelonne jusqu'en 2033 ! Dette bien trop importante pour la réalisation des promesses électorales... Rappelons que l'état gèle les financements à partir de 2011 et que les marges de manœuvres de la commune sont nulles. Nous nous sommes élevés contre une augmentation des impôts locaux due à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Nous demandons une politique responsable et intelligente à long terme, visant l'intérêt général dans le respect de la démocratie. Un diagnostic social a été fait par la Communauté de Communes mettant en évidence le besoin accru d'épiceries sociales ainsi qu'une politique volontariste de développement des transports en commun de proximité.

Le groupe EPC/ZA à votre écoute : 06 88 56 40 63  
D. Duguet, G. Gouraud, C. Bazerque,  
R. Mintegui, M. Tapia.

*Par ailleurs, Ziburu Euskaldun nous a fait parvenir un article différent signé Maialen Tapia et Ramuntxo Mintegui. Nous avons demandé à ses auteurs de le modifier car il était sans rapport avec les affaires communales.*

*Suite à cette demande, Ziburu Euskaldun nous a adressé un deuxième article intitulé « Pourquoi sommes-nous concernés à Ciboure par le prochain procès d'udalbiltza? ».*

*Ce texte, n'ayant toujours aucun rapport avec les affaires communales, n'a pas fait l'objet d'une publication.*

Le Directeur de la publication

Solidaires pour Ciboure

Texte non communiqué

## Poissonnerie Chez VALÉRIE



8, avenue F. Mitterrand - 64500 Ciboure  
Tél. 05 59 47 63 93

**SPAR**

# Marinela

SARL AREGAY

**Boucherie - Charcuterie**  
**Fruits - Légumes**

Centre commercial Marinela - 64500 CIBOURE  
Tél. 05 59 47 20 52

RESTAURANT

**Belarra**  
SUR LA PLAGE DE SOKOA

RÉCEPTION DE GROUPES

6, BD PIERRE BENOIT  
SOKOA - 64500 CIBOURE  
TÉL. 05 59 47 43 79

LOCATION DE STUDIOS  
[www.location-belarra.com](http://www.location-belarra.com)

TERRASSES AVEC VUE SUR LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

## Les Trois Horloges

Boucherie hallal  
Épicerie et Pâtisserie Orientales

15, rue A. Bourousse - CIBOURE - 05 59 22 38 95



**galerie la nivelle**  
ART MODERNE

4, rue Jean Poulou - 64500 Ciboure  
05 59 51 99 54

**Robert ALDAY**  
PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

# 05 59 47 88 35



**VOTRE MAISON AVEC VUE MONTAGNES,  
JARDIN ET GARAGE - DU 3 AU 5 PIECES - LIVRAISON IMMEDIATE**  
4 Pièces à partir de 246 000 € - 5 Pièces à partir de 298 000 €  
**ST PEE SUR NIVELLE**



**SUR LES HAUTEURS,**  
Résidence de **STANDING** - DU 2 AU 5 PIECES - TRAVAUX EN COURS  
2 Pièces à partir de 165 000 € - 3 Pièces à partir de 245 000 €  
**HENDAYE**



**A 300 M DE LA PLAGE D'ERROMARDIE**  
LIVRAISON IMMEDIATE - Résidence de **Tourisme \*\*\***  
3 Pièces à partir de 193 150 € HT (Récupération de TVA)  
**ST JEAN DE LUZ**

societegenerale.fr

**YANN LAINE ET SON EQUIPE**  
**VOUS ACCUEILLE**

3 rue Jean Jaures  
64500 CIBOURE  
05-59-47-96-14

*Du Mardi au Vendredi*  
de 8h30 à 12h30 et de 13h55 à 17h40  
*Le Samedi*  
de 8h30 à 12h30

**SOCIETE GENERALE**  
Banque & Assurances  
Société Générale S.A. au capital de 927 983 139 €, siège social à Paris au 29 bd Haussmann, 933 500 000 R.C.S. Paris

**On est là pour vous aider**

**PANTXOA DE AIZPURUA**

**BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR**



*Viandes Charolaise*  
*Spécialités de Boudin basque*

29, rue A. Bourousse - CIBOURE - **05 59 47 97 96**

**CENTRE de BEAUTE ESTHETIQUE**

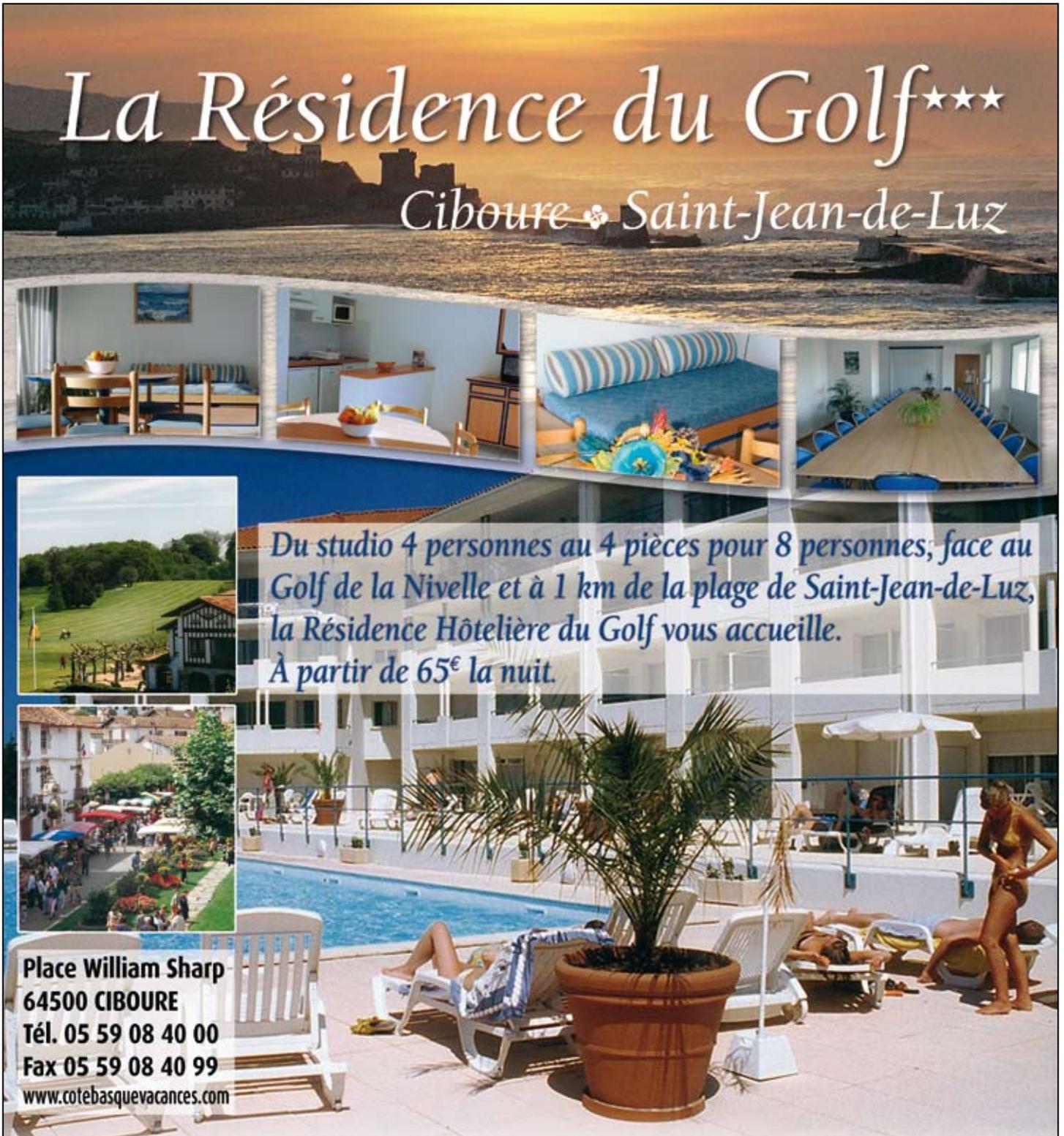
**m**

Dermographie • Soins du corps Palper rouler  
Radio fréquence • Pressothérapie • Épilation (cire à usage unique)

**Centre commercial Marinela - CIBOURE - 05 59 47 17 68**

# La Résidence du Golf\*\*\*

## Ciboure • Saint-Jean-de-Luz



*Du studio 4 personnes au 4 pièces pour 8 personnes, face au Golf de la Nivelle et à 1 km de la plage de Saint-Jean-de-Luz, la Résidence Hôtelière du Golf vous accueille.*

*À partir de 65€ la nuit.*

**Place William Sharp**  
**64500 CIBOURE**  
**Tél. 05 59 08 40 00**  
**Fax 05 59 08 40 99**  
[www.cotebasquevacances.com](http://www.cotebasquevacances.com)